



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

Etaient Présents : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

THEME : MOTION 1.

OBJET : MOTION PRESENTÉE PAR LES ELUS DE LA MAJORITE MUNICIPALE CONCERNANT LA DEFENSE DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU BRIANÇONNAIS.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu le rapport de janvier 2012 du conseil général de l'environnement et du développement durable sur la desserte ferroviaire des villes alpines,

Vu la convention signée entre l'Etat et la SNCF pour la période 2011- 2013, le 13 décembre 2010, en faveur des trains d'équilibre du territoire (TET) - prolongée pour une année seulement - à travers laquelle, l'Etat se fixe notamment pour objectif « *de garantir une desserte équilibrée et durable sur l'ensemble du territoire, d'assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant, et d'améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs* »,

Considérant que ce train concerne la vie quotidienne de chacun, qu'il constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et répond à de véritables besoins de mobilité,

Considérant que le train Lunéa Paris - Briançon fait partie des TET, et qu'il bénéficie à ce titre d'importantes subventions de l'Etat,

Considérant qu'une bonne accessibilité est un élément fondamental aussi bien pour permettre aux citoyens de se déplacer que pour garantir l'activité touristique,

Le Conseil Municipal de Briançon :

- Exprime son inquiétude quant à l'évolution de la qualité du service ferroviaire desservant le département des Hautes-Alpes à quelques jours de l'ouverture de la saison touristique hivernale ;
- Constate et regrette que de trop nombreux dysfonctionnements viennent perturber l'accès par le train aux briançonnais et nuisent gravement à l'activité touristique, principale économie de ce territoire de montagne ;
- Déplore une dégradation globale de la qualité du service offerte : irrégularités d'horaires, incidents de chantiers, matériel roulant vétuste bientôt hors d'usage, impossibilité de réserver plus de deux mois à l'avance ;
- Souhaite que le train de nuit Paris - Briançon reprenne toute sa place aux côtés des services à grande vitesse et des services régionaux ;
- Souhaite que la régénération de la voie entre Mont-Dauphin et Briançon soit inscrite très rapidement avec une prise en charge financière de l'Etat, propriétaire de l'infrastructure, et de RFF le gestionnaire ;
- Demande à l'Etat, autorité organisatrice des TET, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité d'une desserte ferroviaire de qualité dans le Briançonnais.

POUR : 25


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2013
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2013
NOTIFIÉ LE 31 DEC. 2013

Le Maire,

Gérard FROMM
